

Mesures d'aménagement de fin de carrière – Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) – Régime des pensions du secteur public - Erratum

Cette circulaire apporte des modifications à la circulaire n° 6033 du 25/01/2017.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous niveaux

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir de la publication
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

DPPR, pension

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats et des Homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Membres des Services d'inspection.

Pour information :

- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Syndicats du personnel enseignants ainsi que du personnel ouvrier et administratif.

Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement (AGE) –
Jean-Pierre HUBIN

Personnes de contact

Service : Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales (SGCCRS)

| Nom et prénom | Téléphone | Email |
|---------------|--------------|----------------------|
| Aubry LECOCQ | 02/413.34.02 | aubry.lecocq@cfwb.be |
| | | |

Madame, Monsieur,

La présente circulaire est un erratum à la circulaire n° 6033 du 25 janvier 2017.

La modification concerne le point 5 « Coordonnées utiles » et plus précisément le point 5.2.2. « Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles » relatif à la Province du Luxembourg et de Namur qui se trouve à la page 49 de ladite circulaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente à la connaissance de tous les membres de votre personnel.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

Objet : Mesures d'aménagement de fin de carrière - Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) - Régime des pensions du secteur public.

5.2.2. Enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique ou social dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé et puéricultrices définitives de l'enseignement ordinaire.

- **en fonction dans la Province de Namur et du Luxembourg (Canton d'Arlon)**

- **Enseignement fondamental :**

Luxembourg – Canton d'Arlon :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Service du Luxembourg
Avenue Sesselich, 59 à 6700 Arlon
A l'attention de Madame Annika Vandabeele
Tél. : 063/38 16 63 - Mail : annika.vandabeele@cfwb.be

Namur et Luxembourg autres que le Canton d'Arlon :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41 à 5100 Jambes
- A l'attention de Madame Isabelle CRAVILLON
Tél. : 081/82.49.23 - Mail : isabelle.cravillon@cfwb.be
- A l'attention de Madame Catherine BLAVIER
Tél. : 081/82.49.20 - Mail : catherine.blavier@cfwb.be

- **Enseignement secondaire :**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41 - 5100 Jambes

Renseignements :

Madame Anne-Françoise GANY, responsable Cellule dossiers DPPR-Enseignement secondaire

Tél. : 081/82.49.26 - Mail : anne-francoise.gany@cfwb.be

Pour information :

Monsieur Jacques JACOB, responsable de l'enseignement secondaire
Tél. : 081/82.49.29
Mail : jacques.jacob@cfwb.be

Madame Catherine BLAVIER, responsable de l'enseignement fondamental
Tél. : 081/82.49.20
Mail : catherine.blavier@cfwb.be